

230, Route du Pont de la Pyle - 39260 MAISOD



DÉLIBÉRATION N° M_2024_0036 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 / 12 / 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le Conseil Municipal de la Commune de MAISOD, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel BLASER.

Date de convocation: 26 / 11 / 2024

Nombre de Membres	Présents	Excusé(s)	Absent(s)	Pouvoir(s)
11	7	4		4
	Pour	Contre	Abstention(s)	
Suffrages exprimés	11			

Étaient présents: M. Michel BLASER, Maire, Mme Michèle BERTHOLINO, 2ème Adjointe, M. Régis LACROIX, 3ème Adjoint, Mme Delphine BARTHET, M. Charles MIELLIN, M. Julien BUFFAUT, M. Michel RAGEOT, M. Franck GANEVAL, Conseillers

POUVOIR DE	À	
Mme Julie REVY	Mme Michèle BERTHOLINO	
Mme Céline GROS	M. Régis LACROIX	
M. Julien BUFFAUT	M. Michel BLASER	
Mme Sonia MORNICO	Mme Delphine BARTHET	

Étai(en)t Absent(s) / Excusé(s): Mme Julie REVY, Mme Céline GROS, Julien BUFFAUT, Mme Sonia MORNICO,

À été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : M. Régis LACROIX

OBJET: FOYER COMMUNAL: APPROBATION DE DEVIS POUR LE CHANGEMENT DES CHÉNEAUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au changement des chéneaux de la salle du Foyer Communal. Il présente le devis reçu et analysé en mairie de la Société BOHM charpente à la somme de 3 881 € HT soit, 4 657.20 € TTC. Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal

- DÉCIDE de valider le devis de la société BOHM Charpentes à la somme de 3 881 € HT soit, 4 657.20 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Envoyé en préfecture le 04/12/2024

Reçu en préfecture le 04/12/2024

Publié le

ID: 039-213903073-20241203-M_2024_0036-DE



